

C J B



CONSEIL DU JURA BERNOIS

Rapport d'activités
2010

1. Table des matières

1. TABLE DES MATIÈRES	2
2. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU JURA BERNOIS WILLY SUNIER	5
3. STRUCTURES	7
3.1 ÉLECTION DE RENOUVELLEMENT DU 28 MARS 2010	7
3.2 BUREAU.....	7
3.3 COMPOSITION	8
3.4 SECTIONS.....	8
3.5 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.....	9
4. SÉANCES	9
4.1 SÉANCES PLÉNIÈRES.....	9
4.2 SÉANCES DES SECTIONS.....	10
4.3 SÉANCES DES GROUPES DE TRAVAIL ET DÉLÉGATIONS	10
5. SUBVENTIONS	11
5.1 SUBVENTIONS CULTURELLES	11
5.1.1. <i>Subventions périodiques annuelles</i>	11
5.1.2. <i>Subventions uniques aux projets</i>	13
5.2 SUBVENTIONS À PRÉLEVER SUR LE FONDS DE LOTERIE (FL).....	14
5.2.1. <i>Bilan 2010</i>	14
5.2.2. <i>Subventions par genre de projets</i>	15
5.2.3. <i>Principaux projets soutenus</i>	15
5.3 SUBVENTIONS À PRÉLEVER SUR LE FONDS DU SPORT (FS).....	16
5.3.1. <i>Bilan 2010</i>	16
5.3.2. <i>Subventions par genre de projets</i>	16
5.3.3. <i>Principaux projets soutenus</i>	17
5.4 ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS OCTROYÉES (FONDS DE LOTERIE – FONDS DU SPORT).....	17
5.4.1. <i>Evolution du Fonds de loterie</i>	17
5.4.2. <i>Evolution du Fonds du sport</i>	18
6. NOMINATIONS	18
6.1 NOMINATIONS SELON LSTP 26	18
6.1.1. <i>Mémoires d'Ici</i>	18
6.1.2. <i>Groupe de portage politique Contournement de La Chaux-de-Fonds</i>	18
6.1.3. <i>Prix interjurassien</i>	19
6.1.4. <i>Conseil cantonal de la formation professionnelle</i>	19
6.1.5. <i>Commission francophone chargée des affaires culturelles générales (CFACG)</i>	19
6.2 NOMINATIONS SELON OSTP 19 ET APPARENTÉES.....	19
6.3 AUTRES NOMINATIONS.....	19
6.3.1. <i>Commission Asile du Jura bernois</i>	19
6.3.2. <i>Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB)</i>	19
6.3.3. <i>Groupe sécurité canton-communes</i>	19
6.3.4. <i>Conseil cantonal des transports</i>	19
6.3.5. <i>Musée jurassien des arts de Moutier (MJAM)</i>	19
7. AUTRES ACTIVITÉS	20
7.1 AFFAIRES DU BUREAU	20
7.1.1. <i>Séance constitutive du 2 juin</i>	20
7.1.2. <i>Objectifs annuels – objectifs de législature</i>	20
7.1.3. <i>Mandat pour la révision des règlements</i>	20
7.1.4. <i>Autres affaires traitées par le Bureau</i>	20
7.2 AFFAIRES DE LA SECTION INST.....	20
7.2.1. <i>Accord-cadre sur les institutions communes</i>	20
7.2.2. <i>Observation des séances de l'Assemblée interjurassienne (AIJ)</i>	20

7.2.3.	<i>Suite à donner à l'étude de l'AIJ</i>	21
7.2.4.	<i>FISTAT</i>	21
7.2.5.	<i>Autres affaires traitées par la section INST</i>	21
7.3	AFFAIRES DE LA SECTION ECO	21
7.3.1.	<i>ORP Jura bernois - Seeland</i>	21
7.3.2.	<i>Région capitale suisse (RC-CH)</i>	21
7.3.3.	<i>Délégué à l'agriculture</i>	21
7.3.4.	<i>Politique régionale</i>	21
7.3.5.	<i>Autres affaires traitées par la section ECO</i>	21
7.4	AFFAIRES DE LA SECTION SAP	22
7.4.1.	<i>AEMO (Action éducative en milieu ouvert)</i>	22
7.4.2.	<i>CASU 144</i>	22
7.4.3.	<i>Autres affaires traitées par la section SAP</i>	22
7.5	AFFAIRES DE LA SECTION JCE	22
7.5.1.	<i>Déléguée à la jeunesse</i>	22
7.5.2.	<i>Sous-commission de la jeunesse</i>	22
7.5.3.	<i>Coopération intercantonale Berne-Neuchâtel</i>	22
7.5.4.	<i>Conférence régionale et CRTU</i>	23
7.5.5.	<i>Autres affaires traitée par la section JCE</i>	23
7.6	AFFAIRES DE LA SECTION POMFIN	23
7.6.1.	<i>Ordonnance sur le Fonds du sport</i>	23
7.6.2.	<i>Subventions Fonds de loterie et du sport</i>	23
7.6.3.	<i>Loi sur les loteries</i>	23
7.6.4.	<i>Fédération interjurassienne de coopération et de développement (FICD)</i>	24
7.6.5.	<i>Politique du sport</i>	24
7.6.6.	<i>Organisation de l'asile</i>	24
7.6.7.	<i>Autres affaires traitées par la section POMFIN</i>	24
7.7	AFFAIRES DE LA SECTION INS	24
7.7.1.	<i>Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff)</i>	24
7.7.2.	<i>Programme de législature avec le CAF</i>	24
7.7.3.	<i>HE-Arc / HES-SO</i>	24
7.7.4.	<i>HEP-BEJUNE</i>	25
7.7.5.	<i>CIIP</i>	25
7.7.6.	<i>Autres affaires traitées par la section INS</i>	25
7.8	AFFAIRES DE LA SECTION CULTURE	25
7.8.1.	<i>Subvention culturelles</i>	25
7.8.2.	<i>CREA</i>	25
7.8.3.	<i>Prix CJB</i>	25
7.8.4.	<i>Budget 2011 et planification financière 2012-2014</i>	26
7.8.5.	<i>Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC)</i>	26
7.8.6.	<i>Atelier de Bruxelles</i>	26
7.8.7.	<i>Résolution AIJ n° 71</i>	26
7.8.8.	<i>Autres affaires traitées par la section CULTURE</i>	26
7.9	AFFAIRES DE LA SECTION TTE	26
7.9.1.	<i>Marchés publics</i>	26
7.9.2.	<i>Economies dans les transports publics</i>	26
7.9.3.	<i>Autres affaires traitées par la section TTE</i>	27
8.	COLLABORATION AVEC LE CAF	27
8.1	<i>SÉANCES COMMUNES</i>	27
8.2	<i>RELATIONS ENTRE LES SECTIONS</i>	27
8.3	<i>RELATIONS ENTRE LES BUREAUX ET LES SECRÉTARIATS GÉNÉRAUX</i>	27
8.4	<i>AUTRES DOSSIERS</i>	27
9.	PARTENARIAT DIRECT ET CONTACTS AVEC LES VOISINS	28
9.1	<i>PARTENARIAT DIRECT (LSTP. 28)</i>	28
9.2	<i>RELATIONS AVEC LES VOISINS (LSTP. 27)</i>	28
10.	COMMUNICATION	29
11.	CONCLUSION	30

12.	ABRÉVIATIONS	32
13.	ANNEXES.....	33

2. Rapport du président du Conseil du Jura bernois Willy Sunier

Si le rapport annuel de mon prédécesseur était logiquement celui du bilan de la première législature qui se terminait, le rapport de l'année 2010 se doit d'être résolument tourné vers l'avenir. En effet, le Conseil du Jura bernois (CJB) est devenu l'organe incontournable du Jura bernois. L'heure n'est plus à regarder vers l'arrière pour s'assurer qu'il a justifié son importance par ses activités : c'est désormais chose acquise. Il convient de regarder en avant pour voir comment il pourra répondre encore mieux aux besoins de la partie francophone du canton de Berne.

Un regard tourné vers l'avant est d'autant plus nécessaire que la remise du rapport final de l'Assemblée interjurassienne (AIJ), en 2009, a posé la question de l'avenir institutionnel du Jura bernois. L'une des deux pistes retenues, celle qui a la faveur du Conseil-exécutif bernois, implique un renforcement des compétences du CJB. La décision du gouvernement bernois de s'appuyer sur notre avis pour décider de la suite à donner au rapport de l'AIJ témoigne du rôle décisif de notre organe. Sans préjuger de la position que le CJB adoptera sur cette question, une chose est d'emblée assurée : les dossiers qui nous sont adressés, et la masse de travail qui en découle, vont en augmentant, et il n'y a pas de raisons qu'il en aille différemment à l'avenir.

La politique d'information du CJB a eu pour effet que les demandes de subventions viennent de toutes parts. L'analyse en est d'autant plus complexe, vu la diversité des projets dans les domaines culturels, sportifs et associatifs. Pour le CJB, le défi sera de pouvoir systématiser ses pratiques tout en restant ouvert aux innovations. Autre défi : jusqu'à présent, le CJB a bénéficié d'une large autonomie pour attribuer les recettes à partir des Fonds constitués par le Conseil-exécutif. Cette autonomie devrait encore être renforcée par l'édiction de directives propres pour le Fonds du sport. L'étape suivante devrait même être de pouvoir procéder nous-mêmes à la répartition des recettes de la loterie dans les différents Fonds. C'est une demande importante qui a été déposée en 2010.

Si on ajoute à ce tableau les Directions cantonales qui font de plus en plus souvent appel à notre avis sur les dossiers, les autres organes du Jura bernois, les communes et la population qui nous interpellent de plus en plus souvent pour nous demander d'agir dans tel ou tel domaine, et enfin les relations intercantionales qui sont appelées à s'intensifier, le CJB va encore grandir et prendre de l'importance.

Les premières conséquences se font ressentir. En 2010, le Bureau a pris des mesures organisationnelles pour décharger son secrétariat général. Ces mesures ne doivent pas ternir la bonne réputation que le CJB s'est forgée, mais nous devons être attentifs à cette évolution si nous voulons pouvoir continuer de remplir notre mandat légal à satisfaction.

Le rapport annuel 2010 donne la liste des nombreux dossiers dans lesquels le CJB est intervenu. J'aimerais insister sur quelques-uns qui sont significatifs. Tout d'abord, la mise en place des objectifs de législature, qui permettra une planification de nos activités à moyen terme sans pour autant perdre de vue les situations prioritaires à court terme et les imprévus. L'année 2010 a aussi permis de concrétiser l'un des grands projets du CJB de la première législature : la mise en place d'une Action éducative en milieu ouvert (AEMO), qu'il s'agira de pérenniser. Le CJB a également posé de nouvelles bases dans le domaine de l'aide au développement en signant un accord de collaboration avec la Fédération interjurassienne de coopération et de développement (FICD).

Au chapitre des déceptions, je citerai la décision abrupte du Conseil-exécutif de classer le CREA. Ce dossier m'interpelle, non pas par le fait que l'autorité responsable ait jugé le projet disproportionné par rapport aux moyens financiers disponibles, mais par le déficit de communication entre le Conseil-exécutif et le CJB dans ce cas particulier et, d'autre part, par le manque de soutien des milieux concernés pour nos efforts en vue de la concrétisation du projet.

Malgré cette remarque, les relations avec les Directions cantonales sont en général très positives. Les dossiers sont traités à leur juste valeur et dans le respect des compétences de chacun, bien qu'il y ait parfois des divergences sur des points particuliers, qui sont dues aux différences de mentalité en fonction des régions du canton de Berne.

La collaboration avec le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) est très bonne. Les échanges d'information sont intenses à tous les niveaux, dans le respect des prérogatives et des intérêts propres de chaque organe. Là où une coordination ou un appui réciproque est profitable, rien n'échappe à l'oeil vigilant des secrétariats généraux, du Bureau ou des sections. Dans le domaine de l'instruction publique, où le CJB et le CAF exercent conjointement certaines compétences, un programme de législature commun trace désormais la voie à l'attention des représentant-e-s de l'administration bernoise dans les organes intercantonaux.

En ce qui concerne les contacts directs sur le plan intercantonal, un temps fort de 2010 aura été ma rencontre avec les représentants des gouvernements de Suisse occidentale. Lors d'une séance à Bienne dans laquelle le CJB a été invité à se présenter, tous ont manifesté un grand intérêt pour notre organe. Le représentant neuchâtelois a lancé la discussion sur les relations à développer avec son canton. Le président du gouvernement fribourgeois, de langue maternelle alémanique, s'est montré intéressé par l'organisation et le fonctionnement du CJB.

La collaboration avec les autres organes du Jura bernois est également un point auquel j'ai souhaité être attentif durant mon année présidentielle. Il importe qu'avec la Députation et la Conférence des maires nous ayons des échanges réguliers afin d'éviter des divergences et présenter un front uni dans nos relations avec les autorités bernoises.

Un dernier mot enfin pour rendre hommage aux personnes qui composent notre conseil. Le secrétariat général assure avec à-propos l'information des membres et la préparation des dossiers. C'est d'autant plus méritoire qu'en plus de l'accroissement du volume de travail déjà cité, notre secrétaire Aurélie Guillon suit actuellement une formation en vue d'obtenir un bachelors en économie, et notre secrétaire général Fabian Greub a accompli une formation postgrade en management public. Son travail de diplôme, intitulé « Décentraliser des compétences cantonales à l'échelon régional. Le traitement des subventions par le Conseil du Jura bernois : forces, faiblesse, opportunités, menaces », est un outil important pour décrire les activités de notre conseil et préparer le terrain pour les développements à venir.

Je profite aussi de ce rapport pour remercier les membres du CJB pour leur engagement dans le cadre des travaux en section et pour l'intérêt qu'ils portent à notre institution. Ils consacrent un temps important à apporter leur contribution dans les séances des sections ou du plénum, pour le plus grand bénéfice de la collectivité. La qualité du débat et la recherche de solutions constructives sont au coeur de leurs préoccupations.

Nods, février 2011 / Willy Sunier

3. Structures

3.1 Election de renouvellement du 28 mars 2010

L'élection de renouvellement du Conseil du Jura bernois a lieu en même temps que les élections au Conseil-exécutif et au Grand Conseil. Les candidat-e-s sont au nombre de 160, contre 127 quatre ans auparavant. L'élection donne les résultats suivants :

Parti	Nb sièges	District Moutier	District Courtelary	District La Neuveville
UDC	7 sièges (+3)	3	3	1
PS	4 sièges (-1)	1	3	-
PSA	4 sièges (-)	4	-	-
PLR	3 sièges (-2)	1	1	1
Verts	2 sièges (+2)	-	1	1
AJU	1 siège (-1)	-	1	-
PBD	1 siège (-)	-	1	-
PDC-PLJ	1 siège (-)	1	-	-
PEv	1 siège (-)	1	-	-
AHPDN	0 siège (-1)	-	-	-
Total	24	11	10	3

La participation se monte à 32.04% (2006 : 32.71). Les Verts, qui n'avaient pas présenté de liste en 2006, font leur entrée au CJB alors que l'AHPDN perd son unique élu qui ne se représentait pas. Le nombre de femmes passe de 4 à 5 (20.83 %).

3.2 Bureau

Du 1^{er} janvier au 31 mai, le Bureau du CJB est composé de :

Francis Daetwyler	Président	PS
Jean-Jacques Schumacher	Vice-président	PLR
Jean-Michel Blanchard	1 ^{er} assesseur	UDC
Jean-Pierre Aellen	2 ^e assesseur	PSA

Du 1^{er} juin au 31 décembre, le Bureau du CJB est composé de :

Willy Sunier	Président	PLR
Manfred Bühler	Vice-président	UDC
Jean-Pierre Aellen	1 ^{er} assesseur	PSA
Christophe Gagnebin	2 ^e assesseur	PS

L'élection du Bureau a lieu lors de la séance constitutive le 2 juin à La Neuveville et enregistre les résultats suivants :

Willy Sunier	Élu à la présidence par 23 voix
Manfred Bühler	Élu à la vice-présidence par 22 voix et 1 voix éparse
Jean-Pierre Aellen	Élu au poste de 1 ^{er} assesseur par 12 voix contre 10 à Hubert Frainier et 1 blanc
Christophe Gagnebin	Élu au poste de 2 ^e assesseur par 21 voix, 1 voix éparse et 1 blanc

3.3 Composition

Sept élu-e-s font leur entrée au CJB à partir du 1^{er} juin (5 UDC, 1 PSA, 1 Vert). Deux anciens membres du CJB ne se représentaient pas (1 AHPDN, 1 PLR), un élu a renoncé à son élection pour siéger au Grand Conseil (UDC) et quatre n'ont pas été réélu-e-s (1 PLR, 1 PS, 1 PSA, 1 UDC).

Quatre membres du CJB sont également députés au Grand Conseil.

Le CJB compte quatre groupes et trois partis ne formant pas de groupes :

Groupe / parti	Membres	Chef de groupe
Groupe UDC	7	Jean-Michel Blanchard
Groupe autonomiste	6 (4 PSA / 1 AJU / 1 PDC-PLJ)	Hubert Frainier
Groupe PS	4	Francis Daetwyler
Groupe PLR	3	Willy Sunier
Verts	2	-
PBD	1	-
PEv	1	-

La liste des membres du CJB au 31 décembre 2010 figure en annexe 1.

3.4 Sections

L'élection des sections, y compris les présidents, a lieu lors de la séance constitutive le 2 juin. Les élections à la vice-présidence ont lieu le 30 juin et le 29 septembre pour la section Economie publique (ECO).

L'élection à la présidence de la section ECO désigne Etienne Klopfenstein (UDC), qui devance Pierre Mercerat (PSA) par 11 voix contre 10 et 2 abstentions. Les autres fonctions (membres des sections, présidences et vice-présidences) ne sont pas disputées et sont attribuées à l'unanimité.

Section	Présidence	Vice-présidence
Institutions (INST)	Walter von Kaenel (PLR)	Hubert Frainier (PDC-PLJ)
Economie publique (ECO)	Etienne Klopfenstein (UDC)	Marcelle Forster (PS)
Santé publique et prévoyance sociale (SAP)	Antoine Bigler (PS)	Annelise Vaucher (PBD)
Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques (JCE)	Manfred Bühler (UDC)	Nicole Hofer (Verts)
Police, affaires militaires et finance (POMFIN)	Jean-Michel Blanchard (UDC)	Daniel Chaignat (Verts)
Instruction publique (INS)	Stéphane Boillat (AJU)	Tom Gerber (PEv)
Culture	Jean-René Moeschler (PSA)	Christophe Gagnebin (PS)
Travaux publics, transports et énergie (TTE)	Francis Daetwyler (PS)	Naomi Schnegg (UDC)

Les sections du CJB sont règlementairement composées de 7 à 10 membres en tenant compte de l'équilibre des partis et des régions. La section INST compte 10 membres, les

sections ECO, INS et Culture 9 membres, les sections POMFIN et SAP 8 membres, les sections JCE et TTE 7 membres.

Les groupes et partis sont représentés comme suit :

Groupe / parti	Nb sièges dans les sections	Nb sièges/élu (moyenne)
Groupe UDC	20	2.86
Groupe autonomiste	17	2.83
Groupe PS	11	2.75
Groupe PLR	8	2.67
Verts	5	2.5
PBD	3	3
PEv	3	3

Les élu-e-s du cercle électoral de La Neuveville sont représenté-e-s dans toutes les sections, sauf la section Culture.

La composition des sections figure en annexe 2.

3.5 Secrétariat général

Le secrétariat général est composé de Fabian Greub (secrétaire général, 100%) et Aurélie Gouillon (secrétaire, 80%). Il est rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat.

Fabian Greub suit entre mai et novembre une formation en management de l'action publique à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), à Lausanne.

Aurélie Gouillon passe ses examens de 1^{ère} année et commence la 2^e année d'une formation en cours d'emploi d'une durée de 4 ans, en vue d'obtenir un titre de bachelor à la Haute école de gestion de Neuchâtel.

Le secrétariat général assure une présence avec voix consultative aux séances du plénum, des sections et des groupes de travail internes au CJB, dont il tient les procès-verbaux. Il exécute les tâches administratives qui lui sont confiées par le CJB (organisation des séances, correspondance, etc.), représente le CJB dans des groupes de travail cantonaux ou intercantonaux, étudie et prépare les affaires en vue des décisions, coordonne la communication des travaux du plénum et renseigne le public sur les procédures de subventions.

4. Séances

4.1 Séances plénières

Le CJB tient 14 séances plénières dont une séance commune avec le CAF, une séance avec l'AIJ et une séance constitutive de la nouvelle législature 2010-2014. Le CJB tient sa séance ordinaire de janvier à Courtelary en présence du préfet du Jura bernois, afin de marquer le coup d'envoi de la région administrative. La participation moyenne aux séances plénières est de 20.64 membres (86 %). La liste des séances plénières figure en annexe 3.

4.2 Séances des sections

Bureau	13 (dont 2 conférences des présidents)
INST	11
ECO	5
SAP	4
JCE	6
POMFIN	12
INS	8
Culture	12
TTE	5
Total	76

En annexe 4 figurent des informations statistiques sur la participation aux séances du plénum et des sections.

En principe, les sections rencontrent une fois par année la Direction cantonale responsable des dossiers qui lui sont attribués.

Date	Section	Lieu	Membres du Conseil-exécutif
18 janvier 2010	INST	Berne	DAJ (Ph. Perrenoud, B. Pulver, Ch. Neuhaus)
25 janvier 2010	INS + Culture	Bienne	Bernhard Pulver
21 juin 2010	JCE	Tramelan	Christoph Neuhaus
29 juin 2010	TTE	Berne	Barbara Egger-Jenzer
18 août 2010	INST	Berne	DAJ (Ph. Perrenoud, B. Pulver, Ch. Neuhaus)
18 octobre 2010	POMFIN	Sonceboz	Hans-Jürg Käser
22 octobre 2010	ECO	La Neuveville	Andreas Rickenbacher
11 novembre 2010	SAP	Malleray	Philippe Perrenoud

4.3 Séances des groupes de travail et délégations

Le CJB délègue ses membres dans divers organes régionaux, cantonaux, intercantonaux ou transfrontaliers :

Organe	Délégué-e(s) du CJB
Association seeland.biel/bienne	F. Daetwyler
Centre CERAS, La Chaux-de-Fonds	A. Bigler
Commission cantonale du marché du travail	C. Gagnebin
Commission sécurité canton-communes	J.-P. Rérat, puis W. Sunier (dès le 1.6)
Conseil d'administration CIP	C. Gagnebin
Conseil de fondation AAEB	J.-J. Schumacher
Conseil de fondation Mémoires d'Ici	F. Daetwyler, C. Gagnebin, F. Membrez

	(remplacé par A. Vaucher dès le 1.6)
Conseil de fondation FRI	T. Gerber, P. Mercerat
Conseil de fondation Reine-Berthe	F. Daetwyler
Conseil de la CIIP	S. Boillat
Conseil de la formation professionnelle	C. Gagnebin
Conseil des transports	F. Daetwyler
Coordination RCJU-CJB « déléguée jeunesse »	M. Bühler
CTJ (Commission)	H. Frainier, C. Gagnebin
CTJ (Conseil)	J.-P. Aellen, D. Chaignat, F. Daetwyler
Groupe de coordination Sport interjurassien	W. Sunier
Groupe de pilotage CPJB-ceff	S. Boillat, C. Gagnebin
Groupe de portage contournement la Chaux-de-Fonds	J.-P. Rérat, puis F. Daetwyler (dès le 1.6)
Groupe de suivi AEMO	A. Bigler, P. Gasser
Projet Gestion des eaux usées du Jura bernois	J.-P. Rérat (jusqu'à fin mai, poste non repourvu)
Région capitale suisse	F. Daetwyler
Sous-commission jeunesse du Jura bernois	M. Bühler, N. Hofer (dès le 1.10)

5. Subventions

Le CJB octroie, à la place des Directions cantonales compétentes, les subventions cantonales aux activités culturelles en lien avec le Jura bernois. Il statue également sur les demandes de subventions cantonales à prélever sur le Fonds de loterie ou sur le Fonds du sport, lorsqu'elles proviennent du Jura bernois ou ont un lien étroit avec lui.

5.1 Subventions culturelles

5.1.1. Subventions périodiques annuelles

En 2010, le CJB verse aux institutions culturelles des subventions pour un montant total de 1'564'091 francs, soit une hausse de 196'890 francs par rapport à 2009 (+14.4%). La hausse est principalement le fait de la ligne budgétaire « Mémoires d'Ici », étant donné que la Fondation est essentiellement soutenue par le budget cantonal par décision du Grand Conseil lors de la session de janvier 2010 (compensation de la fin programmée du financement complémentaire assuré par les communes du Jura bernois et par le Fonds de loterie).

Le CJB disposant de l'Atelier de Bruxelles pour y envoyer un artiste en 2010, il verse en 2010 la bourse de 18'000 francs en plus des coûts de loyers de 6'000 francs. Au chapitre des baisses, l'association Agora présente un programme restreint et voit sa subvention divisée par 2. Les mesures spéciales pour les centres culturels connaissent un recul pour deux raisons : renoncement d'Espace Noir à solliciter un versement et baisse des contributions accordées par les collectivités avoisinantes.

La liste des institutions soutenues par le CJB en 2010 est la suivante (en gras les modifications par rapport à 2009) :

Institutions	2010	2009
Prix Bibliomedia, Lausanne	250	250
Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens	1'000	1'000
AROLE - Association romande de littérature pour l'enfance et la jeunesse	1'000	1'000
AGORA groupe d'animation, Tramelan	1'000	2'000
Union des chanteurs jurassiens	1'350	1'350
ARTOS - Association Romande Technique Organisation Spectacle	2'000	2'000
FCMA - Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles	3'000	3'000
Arts, Culture et Loisirs (ACL) Sonceboz-Corgémont	4'200	3'200
Théâtre de l'Atelier, Reconvilier	5'000	3'000
Fondation Ankli pour le Martinet, Corcelles	5'000	5'000
Fondation du Banneret Wisard, Grandval	5'000	5'000
Société des amis du théâtre (SAT) La Neuveville	6'000	6'000
Regio'BD (Tram'labulle)	6'000	6'000
Atelier de Bruxelles	24'000	6'000
Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts	7'500	7'500
CORODIS - Commission romande de distribution des spectacles	8'000	8'000
Musée du Tour automatique et d'histoire, Moutier	9'000	9'000
Espace Les Halles, Porrentruy	10'000	10'000
Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur	10'500	10'500
Musée de La Neuveville	12'000	12'000
Associations des lanternes magiques du Jura bernois	13'000	13'000
Centre d'animation La Neuveville	14'000	14'000
Espace noir, Saint-Imier	15'000	15'000
Société Jurassienne d'Emulation	16'000	16'000
Fédération jurassienne de musique (y.c. formation des jeunes musiciens)	18'000	18'000
Café-théâtre de la Tour de Rive, La Neuveville	18'000	18'000
Musée de Saint-Imier	22'000	22'000
Coopérative Le Royal, Tavannes	25'000	25'000
CEJARE - Centre jurassien d'archives et de recherches économiques	25'000	25'000
Bibliothèque régionale de Tavannes	30'236	29'196
Bibliothèque régionale de La Neuveville	32'761	33'190
Bibliothèque régionale de Saint-Imier	33'670	30'845
Musée jurassien d'art et d'histoire, Delémont	35'000	35'000
Bibliothèque régionale de Moutier	37'074	37'148
Patrimoine bernois: part du Jura bernois	50'000	50'000
Atelier de gravure, Moutier	60'000	60'000
Coordination jeune public	60'000	60'000
Revue Intervalles, Prêles	60'000	60'000
Mesures spéciales centres culturels régionaux	64'660	71'015
Centre culturel de la Prévôté, Moutier	71'000	71'000
Centre de Culture et de Loisirs, Saint-Imier	72'500	72'500
Fondation Abbatiale de Bellelay	76'000	76'000
Musée jurassien des Arts, Moutier	100'000	100'000
Université populaire (Bibliobus)	121'609	117'807
Mémoires d'Ici, Saint-Imier	371'781	195'700
TOTAL	1'564'091.00	1'367'201.00

5.1.2. Subventions uniques aux projets

Le CJB dispose de deux fonds pour le soutien à des projets : budget pour l'encouragement des activités culturelles (montant fixé dans le cadre de la planification financière) et Fonds pour les actions culturelles (montant variable dépendant du bénéfice annuel de Swisslos et de la part du canton de Berne à ce bénéfice).

5.1.2.1. BUDGET DES PROJETS

Montant à disposition au 1.1.10	225'000.00
Subventions octroyées au 31.12.10	-224'300.00
Solde non utilisé	700.00

5.1.2.2. FONDS POUR LES ACTIONS CULTURELLES (FAC)

Solde FAC 2009	14'133.00
Résultat FAC 2010	+283'550.00
Total à disposition 2010	297'683.00
Subventions octroyées au 31.12.10	-285'030.35
Résultat (reporté sur 2011)	12'652.65

5.1.2.3. BILAN GLOBAL DE L'ENCOURAGEMENT DES PROJETS

Par rapport à 2009, les moyens disponibles connaissent en 2010 une coupe linéaire de 10% dans le budget des projets, qui passe de 250'000 à 225'000 francs en raison de mesures urgentes d'assainissement des finances cantonales. Le Fonds pour les actions culturelles connaît un rendement comparable à l'année précédente. La coupe linéaire n'a qu'un effet marginal sur l'évolution des subventions accordées, car elles avaient déjà été inférieures au budget en 2009, suite au gel des subventions prononcé en fin d'année qui avait laissé un solde non utilisé de près de 20'000 francs dans le budget des projets.

En 2010, le CJB octroie un montant total de 509'330.35 francs à des projets culturels (2009 : 515'347 francs). Les principaux soutiens vont à :

Projet	Discipline	Subvention
Opera Obliqua, Moutier	Musique	70'000
Esprit Mont-Soleil, Bienne	Musique/cinéma	50'000
Ensemble vocal d'Erguël, Saint-Imier	Musique	38'000 ¹
Estivales musicales, Court	Musique/littérature	25'000
Stand'été, Moutier	Arts de la scène	25'000 ²
Union des chanteurs jurassiens, 150 ^e anniversaire	Musique	20'000
Ecole de musique du Jura bernois, achat instruments	Musique	19'623
La Conspiration du sYphon, Bienne	Musique/théâtre	18'920 ³
Musée du tour automatique et d'histoire, Moutier	Patrimoine	15'000
Blaise Droz, film documentaire	Cinéma	15'000
Fédération jurassienne de musique, 125 ^e anniversaire	Musique	11'000
Musique des lumières, Boncourt	Musique	10'000

¹ Dont 3'000 francs de garantie de déficit.

² Subvention totale de 150'000 francs (25'000 versés en 2010, solde en 2011)

³ Subvention totale de 37'840 francs, dont 18'920 francs versés sur préavis du CAF. Décision prise en 2010, subvention sera versée en 2011.

Université d'été du cinéma Delémont-Hollywood	Cinéma	10'000
Compagnie Théatristan, Nods	Théâtre	10'000 ⁴
Compagnie Mimesis, Porrentruy	Théâtre	10'000
Usinesonore en tournée, Bévillard	Musique	10'000 ⁵
CCL Saint-Imier, 40 ^e anniversaire	Centre culturel	10'000

Nombre total de projets soutenus en 2010 : 64 (2009 : 58)

dont projets interjurassiens : 26 (2009 : 18)

dont projets bénéficiant d'une participation financière versée sur préavis du CAF : 9
(2009: 13)

5.1.2.4. SUBVENTION EXTRAORDINAIRE À MÉMOIRES D'ICI

Aux subventions aux institutions et projets, il convient d'ajouter le versement d'une subvention extraordinaire de 200'000 francs pour financer l'installation de Mémoires d'Ici dans ses locaux définitifs. Une expertise juridique a montré que, contrairement à ce qui avait été possible lors de sa création il y a dix ans, un recours au Fonds de loterie n'était pas possible. Grâce au soutien de l'office de la culture, les moyens nécessaires ont pu être ajoutés à l'enveloppe annuelle du CJB.

5.1.2.5. SOUTIEN AUX ACTIVITÉS CULTURELLES : TOTAL

Le soutien du CJB aux activités culturelles en 2010 se monte à 2'273'421.35 francs (2009 : 1'882'548).

5.2 Subventions à prélever sur le Fonds de loterie (FL)

Le CJB est compétent pour l'octroi de subventions allant jusqu'à 20'000 francs. Pour les sommes au-delà, il transmet un préavis au Conseil-exécutif.

5.2.1. Bilan 2010

Solde Fonds de loterie 2009 ⁶	4'348'915.50
Recettes Fonds de loterie 2010 (5.3%)	+ 1'732'050.00
Dépenses 2010 ⁷	-960'384.00
Total 1 : avoir brut à disposition 2010	5'120'581.50
Engagements 2006-2010 ⁸	- 3'953'108.00
Total 2 : avoir net à disposition au 31.12.2010	
Solde reporté sur 2011	<u>1'527'473.50</u>
<i>Engagements 2010⁹</i>	<i>1'723'259.00</i>

⁴ Subvention totale de 20'000 francs, dont 10'000 francs versés sur préavis du CAF.

⁵ Subvention totale de 15'000 francs, dont 10'000 francs versés sur préavis du CAF.

⁶ Somme effective se trouvant sur le compte du CJB au 1^{er} janvier.

⁷ Sommes effectivement versées durant l'année sur présentation des décomptes finaux. Ces dépenses peuvent porter sur des projets ayant bénéficié d'une promesse de subvention dans les cinq dernières années.

⁸ Les engagements sont les promesses de subventions accordées durant les 5 années précédentes à des projets dont le décompte final n'a pas encore été produit.

En 2010, le CJB engage des promesses de subventions pour un montant total de 1'723'259 francs. Ces engagements sont inférieurs aux recettes de près de 10'000 francs, ce qui indique une année équilibrée. Le solde à disposition reporté en 2011 est par conséquent légèrement supérieur au solde de l'année précédente.

5.2.2. Subventions par genre de projets

Genre	Nombre	Montant octroyé 2010	Comparaison montant / projets 2009
Culture (projets d'investissements) – CULT	15	589'040.00	1'179'680.00 / 14 projets
Protection des monuments historiques – MH	9	709'000.00	963'400.00 / 14
Protection du patrimoine – PATR	2	50'475.00	60'850.00 / 2
Protection de la nature – NAT	1	2'000.00	35'750.00 / 1
Aide au développement – DEV	1	200'000.00	-
Sciences et publications – SCI	4	31'850.00	10'350.00 / 3
Tourisme – TOUR	13	89'220.00	327'573.00 / 11
Economie – ECO	-	-	5'230.00 / 1
Projets d'utilité publique ou bienfaisance – UPB	9	51'674.00	190'706.50 / 21
TOTAL	54	1'723'259.00	2'773'539.50 / 67

5.2.3. Principaux projets soutenus

Cinq cinémas du Jura bernois, passage au numérique	330'200	CULT
Digger DTR, Tavannes, machine de déminage	200'000	DEV
Deux bâtiments à Saint-Imier, propriétaire privé	195'000	MH
Bâtiment à Moutier, propriétaire privé	180'000	MH
Municipalité de La Neuveville, rénovation de la Tour Rouge	100'000	MH
Municipalité de Sonceboz-Sombeval, salle de spectacles	84'210	CULT
Musée jurassien des arts, Moutier, réaménagement	80'000	CULT
Municipalité de Tramelan, rénovation de l'école	62'000	MH
Municipalité de La Neuveville, rénovation de deux fontaines	56'000	MH
CEJARE, Saint-Imier, installation dans les nouveaux locaux	32'000	CULT
Commune mixte de Crémines, rénovation de l'école	32'000	MH
Patrimoine bernois, 6 projets Jura bernois	30'475	PATR
Bâtiment à Prêles, propriétaire privé	30'000	MH
Bâtiment à Crémines, propriétaire privé	29'000	MH
Bâtiment à Saint-Imier, propriétaire privé	25'000	MH
Naturpark Thal, mur en pierres sèches	20'000	PATR

⁹ Promesses de subventions octroyées durant l'année 2010 : ces promesses sont comptabilisées dans les dépenses si le projet a été achevé et a fait l'objet d'un versement sur présentation du décompte final et dans les engagements si le versement n'a pas encore eu lieu.

Municipalité de Saint-Imier, scène de la salle de spectacles	19'110	CULT
Amis du funiculaire, Mont-Soleil, achat de vélos électriques	19'000	TOUR
Reinhardt Friedrich Verlag, Bâle, livre sur la Birse	15'000	SCI
Fondation Reine-Berthe, Saint-Imier, rénovation et signalétique	15'400	CULT
Club alpin suisse, section prévôtoise, ligne de vie	15'000	TOUR
Tréteaux d'Orval, Reconvilier, aménagement du théâtre	14'350	CULT
Club alpin suisse, section prévôtoise, rénovation cabane Moutier	12'800	TOUR
Jodlerclub Anemone, Tramelan, achat d'uniformes	10'064	UPB
Pro Jura éditions, Moutier, livre sur l'architecture jurassienne	10'000	SCI
Forum de l'Arc, Moutier, concours d'idées	10'000	UPB

5.3 Subventions à prélever sur le Fonds du sport (FS)

5.3.1. Bilan 2010

Solde Fonds du sport 2009 ¹⁰	1'305'248.69
Recettes Fonds du sport 2010 (5.3%)	+ 708'875.00
Dépenses 2010	- 811'287.00
Correction 2010 ¹¹	- 9'850.00
Total 1 : avoir brut à disposition 2010	1'192'986.69
Engagements 2006-2010	- 691'997.00
Total 2 : avoir net à disposition au 31.12.10	
Solde reporté sur 2011	<u>500'989.69</u>
<i>Engagements 2010</i>	<i>714'796.15</i>

En 2009, le CJB engage des promesses de subventions pour un montant total de 714'796.15 francs. Ces engagements sont quasiment identiques aux recettes (excédent de dépenses de 6'000 francs). Le solde reporté sur 2011 est toutefois légèrement supérieur à celui de l'année précédente, en raison de réductions par rapport aux engagements (projets dont la facture finale est inférieure au devis et suppressions de subventions à deux projets réalisés avant autorisation).

5.3.2. Subventions par genre de projets

Genre	Nombre	Montant octroyé 2010	Comparaison montant / projets 2009
Construction et entretien d'installations	9	336'590.00	582'400.00 / 17 projets
Acquisition et réparation de matériel	36	189'770.00	97'265.00 / 36

¹⁰ Pour les explications sur les différentes lignes du décompte, voir le chapitre correspondant pour le Fonds de loterie (chapitre 5.2.1)

¹¹ Quelques projets du Jura bernois encore ouverts en 2009 ont été imputés par erreur au Fonds cantonal lors du passage à 2010. Une correction a été nécessaire pour rétablir la situation comptable.

Manifestations sportives	36	91'000.00	86'000.00 / 36
Cours des associations	2	25'640.00	90'490.00 / 5
Mesures particulières de promotion du sport	8	71'796.15	52'513.60 / 3
TOTAL	91	714'796.10	908'668.60 / 97

5.3.3. Principaux projets soutenus

Halle de gymnastique Sonceboz-Sombeval, assainissement	253'250
Espace nordique Erguël, dameuse pour ski de fond	85'400
Collège la Neuveville, place de sport ¹²	59'170
Jura ski de fond, dameuse pour ski de fond	40'000
Associations sportives intercantionales, cours 2009	23'850
Déléguée interjurassienne à la jeunesse, projet ça me dit sport	22'500
Association de football Berne-Jura, cours 2008/2009	20'440
HC Saint-Imier, achat de matériel	14'730
Association jurassienne de football, équipes Team Jura	14'250

5.4 Evolution des subventions octroyées (Fonds de loterie – Fonds du sport)

FONDS DE LOTERIE

Année	Nombre de projets	Montant
2007	35	726'260.00
2008	42	1'259'648.00
2009	67	2'773'539.50
2010	54	1'723'259.00

FONDS DU SPORT

Année	Nombre de projets	Montant
2007	66	534'407.00
2008	70	398'760.00
2009	97	908'668.60
2010	91	714'796.10

5.4.1. Evolution du Fonds de loterie

Le rapport d'activités de 2009 mettait en garde contre une explosion des subventions accordées par le biais du Fonds de loterie, tout en relativisant la situation. En effet, l'excédent de dépenses par rapport aux recettes était principalement imputable à un seul projet : la transformation du bâtiment des Rameaux, à Saint-Imier, qui doit accueillir Mémoires d'Ici début 2011. Les chiffres 2010 semblent confirmer la justesse de l'analyse qui faisait de 2010 une année exceptionnelle, puisque le résultat annuel est équilibré pour un nombre de projets sensiblement comparable.

Les liquidités sont pour l'instant suffisantes dans le Fonds de loterie. Toutefois, en 2011 le Grand Conseil doit débattre d'une hausse du taux maximal pour l'alimentation du Fonds du sport, qui pourrait passer à 35%. S'il accepte cette modification et si le Conseil-exécutif

¹² Correction d'une subvention attribuée en 2009 suite à un recalcul des coûts déterminants.

décide de verser plus d'argent dans le Fonds du sport (et par effet de levier moins dans le Fonds de loterie), le bilan annuel du Fonds de loterie du CJB pourrait devenir déficitaire et la marge s'éroder.

5.4.2. Evolution du Fonds du sport

Comme pour le Fonds de loterie, le Fonds du sport présente des résultats équilibrés en 2010, après une année 2009 où les dépenses ont dépassé les recettes. Les mesures d'assainissement n'ont eu qu'un effet restreint sur ce recul des dépenses, qui est principalement dû au recul du nombre de projets de construction.

A partir de la mi-2010, les projets de construction ont obtenu des subventions selon le nouveau taux réduit (10 ou 20% au lieu de 25%). Toutefois, les projets concernés étaient de peu d'ampleur et les mesures d'assainissement représentent une économie totale de 5 à 10'000 francs en 2010. Les deux principaux projets de construction soutenus durant l'année (halle de Sonceboz et place de sport de la Neuveville) ont bénéficié de l'ancien droit. Sous le nouveau régime, la subvention pour la halle de Sonceboz aurait été de 100'000 francs au lieu de 250'000 et de 25'000 au lieu de 60'000 pour la place de sport de la Neuveville. Les effets concrets des mesures d'assainissement devraient donc être visibles à partir de 2011 et il faut s'attendre, sauf projet hors du commun, à une baisse des dépenses.

Le solde du Fonds du sport permet d'avoir une réserve de sécurité en cas de projet important. Toutefois, il suffit, par exemple, que la commune de Saint-Imier concrétise son projet de complexe de halles de gymnastique pour que les liquidités reculent à un niveau proche de zéro. Il est donc important de poursuivre l'assainissement du Fonds en 2011.

6. Nominations

Le CJB dispose de compétences relatives à la nomination de personnes dans certains organes cantonaux, intercantonaux et transfrontaliers (LStP, art. 26). Il dispose aussi d'un droit de préavis concernant la nomination à certains postes de l'administration cantonale ayant une dimension stratégique importante pour le Jura bernois (OStP art. 19). Il peut également déléguer sur demande des représentants dans des commissions, associations, groupes de travail, etc.

6.1 Nominations selon LStP 26

6.1.1. Mémoires d'Ici

Suite au retrait de Francis Membrez, qui ne se représentait pas aux élections, le CJB désigne Annelise Vaucher, membre de la section Culture, pour le remplacer au conseil de fondation.

6.1.2. Groupe de portage politique Contournement de La Chaux-de-Fonds

Suite au retrait de Jean-Pierre Rérat, qui ne se représentait pas aux élections, le CJB désigne Francis Daetwyler, président de la section TTE, pour le remplacer dans cet organe intercantonal BEJUNE.

6.1.3. Prix interjurassien

Suite au retrait de l'un des deux experts représentant le canton de Berne au sein du jury du Prix interjurassien accordé par l'AIJ, le CJB désigne Aldo Dalla Piazza, recteur du Gymnase français de Bienne.

6.1.4. Conseil cantonal de la formation professionnelle

Le CJB prolonge le mandat de Serge Rohrer, directeur du Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) et de Christophe Gagnebin, membre de la section INS et enseignant au ceff, qui représentant le Jura bernois dans la commission.

6.1.5. Commission francophone chargée des affaires culturelles générales (CFACG)

Le CJB désigne Alessandra Boer, de Tramelan, et préavise favorablement la désignation de Julien Annoni, de Bévillard, à la commission.

6.2 Nominations selon OSTP 19 et apparentées

Pas de dossiers relatifs à cette disposition légale en 2010.

6.3 Autres nominations

6.3.1. Commission Asile du Jura bernois

Le CJB obtient la possibilité d'être représenté dans cette commission et désigne Jean-René Moeschler, membre de la section POMFIN.

6.3.2. Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB)

Suite au retrait de Pierre-André Geiser, élu au Grand Conseil, le CJB désigne Etienne Klopfenstein, président de la section ECO, en tant qu'observateur au comité de la CAJB.

6.3.3. Groupe sécurité canton-communes

Suite au retrait de Jean-Pierre Rérat, qui ne se représentait pas aux élections, le CJB désigne Willy Sunier pour le remplacer en tant que représentant francophone à la commission chargée d'accompagner la réforme de la police.

6.3.4. Conseil cantonal des transports

Le CJB prolonge le mandat de Francis Daetwyler, président de la section TTE.

6.3.5. Musée jurassien des arts de Moutier (MJAM)

Suite au retrait d'Aline Delacrétaz, représentante du canton de Berne au Conseil de fondation, le CJB désigne Caroline Nicod, de Bienne, pour la remplacer.

7. Autres activités

7.1 Affaires du Bureau

7.1.1. Séance constitutive du 2 juin

Le Bureau assure l'information des nouveaux et nouvelles élu-e-s du CJB et gère les préparatifs en vue de composer les sections. Une séance est organisée avec les chefs de groupes et représentant-e-s des partis qui siègent au CJB, dans le but de présenter au plénum une liste des sections prenant en compte les intérêts exprimés par les élu-e-s et assurant la représentativité des partis et des régions. Par rapport à la précédente législature, le nombre de sièges occupés dans les sections est en très légère hausse.

7.1.2. Objectifs annuels – objectifs de législature

Le CJB tire un bilan positif de ses objectifs annuels 2009-2010. Au deuxième semestre, il décide d'adopter à l'avenir des objectifs de législature. Le Bureau coordonne les travaux en lien avec la Conférence des présidents.

7.1.3. Mandat pour la révision des règlements

Suite à une intervention demandant d'étudier l'introduction d'indemnités de présence pour les séances de groupe et à des remarques de la Conférence des présidents sur les procédures d'amendements, le Bureau décide de procéder à une relecture des différents règlements qui concernent son fonctionnement, afin d'éventuellement apporter des modifications. Ce dossier est mis en attente à l'automne pour cause de surcharge de travail.

7.1.4. Autres affaires traitées par le Bureau

Préparation du rapport annuel 2009 ; opposition des promoteurs de l'Ecole jurassienne du bois suite au refus du CJB d'octroyer une subvention prélevée sur le Fonds de loterie ; rencontre avec le comité de l'association Réseau urbain neuchâtelois (RUN) ; réponse au groupe autonome au Grand Conseil concernant l'engagement de M. Hellweg, ancien directeur de Swissmetal, par l'Université de Berne ; rencontre avec le nouveau rédacteur en chef du Journal du Jura ; réponses à deux communes qui contestaient des décisions rendues en matière de Fonds du sport (non-prise en compte d'une partie des factures dans un cas et refus de verser la subvention pour cause de non-respect des dispositions légales dans l'autre cas).

7.2 Affaires de la section INST

7.2.1. Accord-cadre sur les institutions communes

Deux ans après avoir demandé une modification de l'accord-cadre portant sur la création d'institutions communes, le CJB est saisi du projet final, qu'il approuve avant ratification par le Conseil-exécutif. Le rôle du CJB est désormais reconnu par le Gouvernement jurassien dans ce document qui règle les procédures en vue de créer des institutions communes. Interpellé par le CAF, le CJB précise ses intentions quant à l'application de cet accord.

7.2.2. Observation des séances de l'Assemblée interjurassienne (AIJ)

L'AIJ présente les conclusions de son étude sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne entre les mois de janvier et mai. Le CJB est le premier organe informé, le 6 janvier à La Neuveville. Il est également invité à observer les séances réservées aux corps constitués et les séances publiques. Il délègue à chaque fois un à deux observateurs. Les

présentations aux corps constitués et au public débutent à La Neuveville, conformément à sa demande.

7.2.3. Suite à donner à l'étude de l'AIJ

Le CJB fixe son calendrier en vue de sa prise de position sur la suite à donner à l'étude de l'AIJ. Il prévoit trois étapes, dont il informe la DAJ en janvier. De janvier à mai, il procède à une analyse du statut particulier, en cherchant à mettre en évidence les résultats, les potentialités et les limites posées par le cadre légal existant. Entre juin et décembre, le CJB examine les rapports intermédiaires de l'AIJ sur les deux pistes. Sa prise de position est prévue en mai 2011. Elle portera sur la piste qu'il privilégie et sur son avis relatif à un scrutin populaire.

7.2.4. FISTAT

Le CJB tire le bilan des deux premières années de fonctionnement de la Fondation interjurassienne pour la statistique (FISTAT). Il demande à la FISTAT d'étoffer la production de statistiques pour le Jura bernois. La section INST rencontre la FISTAT (présidence et direction) le 15 novembre afin d'évoquer la question.

7.2.5. Autres affaires traitées par la section INST

Prise de position sur le projet de réponse du Conseil-exécutif à la résolution AIJ n° 74 (chômage des jeunes) ; échanges avec le Gouvernement jurassien en vue d'organiser une rencontre en 2011 ; prise de position sur la subvention cantonale 2011 au Archives de l'Ancien Evêché de Bâle (AAEB).

7.3 Affaires de la section ECO

7.3.1. ORP Jura bernois - Seeland

Le CJB et le beco sont en contact durant la procédure visant à remplacer le chef de région, parti en retraite. Le CJB prend acte de son remplacement par une cheffe germanophone et de la création d'un poste d'adjoint responsable des affaires francophones.

7.3.2. Région capitale suisse (RC-CH)

Le CJB est associé aux travaux de mise en place de l'association RC-CH. Il participe aux séances du groupe de contact et aux assemblées de juillet (lancement du projet) et décembre (constitution de l'association) en tant que membre sans droit de vote.

7.3.3. Délégué à l'agriculture

Le CJB accepte de renoncer à désigner un nouveau délégué lorsque le titulaire du poste partira en retraite et approuve, sous conditions, la proposition de gérer les contacts entre l'office de l'agriculture et le Jura bernois selon un modèle à expérimenter dans les deux ans à venir.

7.3.4. Politique régionale

Le CJB demande à l'ECO de revoir sa politique d'information sur les projets bernois et intercantonaux. Une séance a lieu en décembre et un nouveau système est instauré pour 2011.

7.3.5. Autres affaires traitées par la section ECO

Réponse à une lettre de l'Interprofession tête de moine au sujet de l'abbatiale de Bellelay ; adhésion au comité référendaire contre la révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI) ; prise de position sur un crédit complémentaire pour les travaux de

sécurisation de la ligne CFF entre Moutier et Roches ; prise de position sur la position du canton de Berne relative au projet de développement touristique Vision 2012 – Jura & Trois Lacs.

7.4 Affaires de la section SAP

7.4.1. AEMO (Action éducative en milieu ouvert)

Le CJB signe en janvier le contrat de prestations avec la SAP et l'Association des oeuvres d'utilité publique du Jura bernois (AOUP) en vue de la mise en place d'une AEMO. Le CJB passe le témoin à l'AOUP et continue de siéger dans un groupe de suivi. L'AEMO Jura bernois ouvre ses portes en septembre.

7.4.2. CASU 144

Consulté par la SAP sur le projet de créer une Centrale d'appels sanitaires urgents 144 (CASU) sur le plan interjurassien, le CJB relève que dans tous les cas, cette centrale doit être bilingue et concerner un large territoire. L'affaire est finalement tranchée par le Grand Conseil, qui demande également une centrale bilingue et mandate la SAP de réétudier le dossier en tenant compte de la centrale existante de Bienne.

7.4.3. Autres affaires traitées par la section SAP

Prises de position sur les révisions de la loi et de l'ordonnance sur l'aide sociale ; réponses à des demandes du Groupement d'action sociale et de la Députation francophone concernant l'avenir des programmes d'occupation et d'insertion dans le cadre de l'aide sociale (POIAS) ; envoi d'une lettre à la SAP pour s'informer de l'état des travaux dans le domaine de la planification hospitalière interjurassienne (réponse donnée oralement en séance annuelle) ; prise de position sur la loi cantonale sur l'intégration ; prise de position sur la révision de l'ordonnance sur la santé publique.

7.5 Affaires de la section JCE

7.5.1. Déléguée à la jeunesse

Le CJB nomme un répondant pour la déléguée, afin de l'épauler dans ses activités qui concernent spécifiquement le Jura bernois. Il fait appel à Patrick Tanner, de Saint-Imier, membre de la sous-commission jeunesse du Jura bernois. Outre ses activités habituelles, la déléguée met en place deux projets dans le Jura bernois : « Une journée pour ta commune », qui vise à sensibiliser les jeunes et les autorités communales à l'importance de réaliser des projets pour les jeunes (deux éditions à Cortébert et Malleray) et « ça me dit sport », qui obtient une subvention prélevée sur le Fonds du sport du CJB.

7.5.2. Sous-commission de la jeunesse

Le CJB obtient de la JCE l'engagement de régler la question du statut de la sous-commission de la jeunesse du Jura bernois dans le cadre de la prochaine révision de la loi sur l'aide à la jeunesse. De manière transitoire, le CJB reconnaît le travail de la sous-commission en déléguant deux de ses membres et en accordant des indemnités aux commissaires.

7.5.3. Coopération intercantonale Berne-Neuchâtel

Le CJB participe à la préparation d'une convention entre les cantons de Berne et Neuchâtel, dans le but de régler la coopération entre les communes bernoises et neuchâteloise en cas de création d'une conférence régionale dans la région Bienne-Seeland-Jura bernois. Les

travaux entraînent aussi l'organisation d'une séance avec le comité de la Conférence des maires.

7.5.4. Conférence régionale et CRTU

Le CJB prend position favorablement sur le projet de Conférence régionale Bienne-Seeland-Jura bernois et sur le projet de Conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU).

7.5.5. Autres affaires traitées par la section JCE

Prise de position concernant la révision partielle de la loi sur les préfètes et les préfets ; intervention auprès de l'office des mineurs en vue de s'assurer du remplacement de la conseillère spécialisée pour la région Jura bernois-Seeland ; prise de position sur la convention intercantonale relative au parc régional du Doubs ; prise de position sur la révision de la loi sur les églises nationales ; prise de position sur l'ordonnance sur l'usage des langues à Bienne ; prise de position sur la révision de la Constitution et de la loi sur les communes en vue de permettre l'assouplissement de la garantie d'existence des communes afin de favoriser les fusions ; prise de position sur les adaptations 2010 au plan directeur cantonal.

7.6 Affaires de la section POMFIN

7.6.1. Ordonnance sur le Fonds du sport

Après avoir obtenu un certain nombre d'aménagements dans le projet de nouvelle ordonnance sur le Fonds du sport, le CJB préavise favorablement la révision totale avant son approbation par le Conseil-exécutif.

7.6.2. Subventions Fonds de loterie et du sport

Le CJB prend quelques décisions de subventions qu'il convient de mettre en évidence par le fait qu'elles sortent de l'ordinaire. Il soutient pour la première fois de son histoire un projet d'aide au développement en aidant l'association Digger DTR à construire une machine de déminage qui sera utilisée dans le cadre de nombreux projets. Le CJB obtient du Conseil-exécutif qu'il active la clause d'exception qui permet d'octroyer la somme maximale de 200'000 francs (au lieu du maximum usuel de 100'000 francs). Le CJB décide également de soutenir le projet « ça me dit sport », qui devient interjurassien. Il s'accorde avec la Délégation jurassienne à la loterie romande pour un soutien croisé aux dameuses pour les pistes de ski de Fonds dans la région de l'Erguël et des Franches-Montagnes. Enfin, le CJB convainc le Conseil-exécutif d'octroyer un soutien exceptionnel aux cinémas de Bévillard, Moutier, la Neuveville, Tavannes et Tramelan pour le passage à la projection numérique, ce qui fait du Jura bernois une région pionnière en Suisse romande.

7.6.3. Loi sur les loteries

Le CJB prend position sur une révision qui doit permettre d'assainir le Fonds du sport. Il demande également à pouvoir disposer d'une marge de manoeuvre étendue dans sa gestion des subventions. Il obtient satisfaction immédiate sur quelques points et s'accorde avec la POM pour en repousser d'autres à une future révision, afin de ne pas retarder l'assainissement du Fonds du sport.

7.6.4. Fédération interjurassienne de coopération et de développement (FICD)

Le CJB mandate la FICD afin qu'elle s'occupe de l'examen des dossiers de subventions dans le domaine de l'aide au développement. De fédération jurassienne, elle devient fédération interjurassienne et se transforme en institution commune *de facto*, puisqu'elle effectue des tâches cantonales qui lui sont attribuées par le canton du Jura et le canton de Berne (Jura bernois et Bienne).

7.6.5. Politique du sport

Le CJB informe le Conseil-exécutif, puis discute avec la POM, de son intention de tirer un bilan de la collaboration interjurassienne dans le cadre des suites de la résolution AIJ n°61 (office des sports interjurassien). Dans ses relations avec le canton du Jura, le CJB est invité à prendre position sur la loi jurassienne visant à encourager la pratique sportive. Il décide également de simplifier les procédures pour le cofinancement de 3 journées interjurassiennes : journée poly-sportive EMS-PRO, athlétisme et jeux dans l'eau.

7.6.6. Organisation de l'asile

La section POMFIN rencontre l'office de la population et des migrations pour s'informer de la réorganisation à venir du domaine de l'asile selon la nouvelle stratégie cantonale. Le CJB obtient d'être représenté au sein de la future commission Asile du Jura bernois.

7.6.7. Autres affaires traitées par la section POMFIN

Subvention à l'organisation d'une manifestation au Forum de l'Arc de Moutier choisie dans le cadre d'un concours d'idées ; intervention auprès de la POM et discussion sur le concordat romand pour l'exécution de la détention pénale des personnes mineures ; échange de courriers avec la FIN au sujet du projet LPFC 2012 (péréquation financière et répartition des charges) ; réponse à une lettre de l'ex-section Jura bernois de la Fédération des fonctionnaires de police au sujet des conséquences de la réforme Police Berne ; contacts avec le Conseil municipal de La Neuveville au sujet du 700^e anniversaire de la localité, afin de discuter d'un soutien par le Fonds de loterie.

7.7 Affaires de la section INS

7.7.1. Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff)

Le CJB est tenu au courant de l'avancée des travaux sur l'étude de la localisation du site commercial du ceff et demande de préciser les modalités selon lesquelles il doit être consulté en 2011.

7.7.2. Programme de législature avec le CAF

Le CJB adopte un programme de législature commun avec le CAF pour toutes les questions relatives au domaine de la formation. Ce programme est complété par des fiches thématiques servant à préciser l'état des dossiers.

7.7.3. HE-Arc / HES-SO

Le CJB est associé à diverses reprises à la définition de la position du canton de Berne sur l'avant-projet de convention intercantonale HES-SO. Il se prononce également sur les principaux dossiers qui sont débattus par les Comités stratégiques Arc et SO. La section rencontre la directrice de la HE-Arc Brigitte Bachelard le 21 avril.

7.7.4. HEP-BEJUNE

Le CJB est associé à la définition de la position du canton de Berne sur la réorganisation de la HEP-BEJUNE. Il se prononce également sur les principaux dossiers qui sont débattus par le Comité stratégique.

7.7.5. CIIP

Le CJB est associé à la définition de la position du canton de Berne sur les principaux dossiers qui sont débattus par la Conférence de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin et par la Conférence des secrétaires généraux (CSG).

7.7.6. Autres affaires traitées par la section INS

Prise de position sur un mandat relatif à l'étude de la localisation et du rattachement de l'Ecole de maturité spécialisée ; approbation de l'autorisation de dépenses 2010 en faveur de la HEP-BEJUNE ; approbation de l'autorisation de dépenses 2010 en faveur de la HE-Arc/HES-SO ; prise de position sur l'harmonisation des vacances scolaires dans la région Jura bernois-Seeland ; prise de position sur l'adhésion du canton du Jura à la Convention scolaire régionale du Nord-ouest de la Suisse ; échange de courriers avec l'INS au sujet de la scolarisation à Douanne d'un élève alémanique habitant le Jura bernois, suite à une lettre de la commune concernée ; lettre à l'INS demandant d'intégrer la formation professionnelle dans les réflexions concernant la suite à donner au rapport sur les écoles moyennes.

7.8 Affaires de la section CULTURE

7.8.1. Subvention culturelles

Pour le détail des subventions accordées, voir le chapitre 5. L'année 2010 se caractérise par une baisse des moyens à disposition pour le subventionnement des projets. Elle est avant tout marquée par le soutien à Mémoires d'Ici (hausse de la subvention annuelle et contribution unique pour l'installation dans de nouveaux locaux). Pour le reste, le CJB assure une certaine continuité par rapport à l'année précédente, si ce n'est qu'il accepte de soutenir deux projets Interreg (Evidanse et Fest'hiver) qui associent subventions culturelles et fonds réservés au développement économique régional administré par le beco, ce qui oblige à coordonner les travaux du CJB avec la Chancellerie (responsable des relations extérieures), les Directions cantonales INS et ECO, le République et canton du Jura et la France voisine.

7.8.2. CREA

Le CJB reçoit en début d'année le rapport complémentaire qui confirme l'intérêt d'un CREA sur deux sites (Delémont et Bévillard) tel qu'il l'avait suggéré. Ayant soutenu les conclusions de ce rapport et s'étant prononcé pour la poursuite du projet, le CJB prend connaissance au mois d'août de la décision du Conseil-exécutif de stopper les travaux pour des raisons financières. Il demande, conjointement avec le CAF, de reconsidérer la décision. Le CJB écrit également au Forum interjurassien de la culture, qui l'a interpellé sur la question, et participe à une séance sur demande du Forum.

7.8.3. Prix CJB

Le CJB décide d'instaurer un Prix culturel ainsi que des distinctions. Le prix est accordé une fois par législature et les distinctions au maximum trois fois. Une commission composée de membres du CJB et de représentants des milieux culturels est chargée de désigner les lauréat-e-s, ce qu'elle fait en décembre pour les distinctions. Le prix doit être attribué en fin de législature selon le règlement.

7.8.4. Budget 2011 et planification financière 2012-2014

Le budget 2011 que le CJB envoie à l'INS ne contient qu'une progression mesurée des subventions accordées, du fait de la situation financière du canton. Seules quelques adaptations pour tenir compte de hausses accordées par les communes à des institutions sont prévues. La coupe linéaire de 10% sur le budget des projets est maintenue.

7.8.5. Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC)

Le CJB participe au Regard francophone, groupe de projet chargé de s'assurer que les travaux de révision de la LEAC n'ont pas d'effets indésirables sur le statut particulier. Le CJB prend position sur la LEAC en fin d'année, dans le cadre de la procédure de co-rapport. Une douzaine de séances au total sont consacrées à cette thématique (Regard francophone + séances de sections).

7.8.6. Atelier de Bruxelles

L'année 2010 permet pour la première à un artiste sélectionné par la commission francophone chargée des affaires culturelles générales de fréquenter pendant 6 mois l'Atelier de Bruxelles. Il s'agit de C.-F. Duplain, qui relève dans son rapport final l'effort important fait par le CJB pour soutenir la création régionale.

7.8.7. Résolution AIJ n° 71

Le secrétaire général du CJB participe à un groupe de travail interjurassien chargé de préparer la mise en oeuvre de la réponses des canton de Berne et du Jura à la résolution AIJ n°71 « Ecole interjurassienne de musique ».

7.8.8. Autres affaires traitées par la section CULTURE

Prolongation des mesures spéciales en faveur des centres culturels d'importance régionale ; approbation du contrat de prestation 2010-2013 de Mémoires d'Ici ; constitution d'une délégation chargée de rencontrer les utilisateurs de l'abbatiale de Bellelay en vue du tricentenaire en 2014 ; intervention en soutien au groupe régional Jura bernois de Patrimoine bernois dans le cadre des négociations en vue d'établir un contrat de prestations avec le canton ; lettre de soutien au CAF dans ses démarches relatives au développement des Spectacles français ; lettre à la Préfecture demandant d'assurer la poursuite du festival Usinesonore.

7.9 Affaires de la section TTE

7.9.1. Marchés publics

Le CJB obtient que l'office des ponts et chaussée élargisse à une entreprise du Jura bernois la procédure sur appel en vue de l'octroi d'un marché pour l'équipement des tunnels de l'A16. Il en profite pour demander que la TTE soit plus attentive à ouvrir ses procédures aux entreprises régionales. Le CJB informe la Chambre d'économie publique de ses démarches.

7.9.2. Economies dans les transports publics

Le CJB se préoccupe des mesures d'économies dans les transports publics et mène des discussions à ce sujet avec l'office concerné. Il répond à quelques communes qui l'ont interpellé sur le sujet et prend position dans le cadre d'une consultation dite technique sur les adaptations qui pourraient résulter de ces mesures. Le CJB écrit également à ce sujet aux élus fédéraux de la région Bienne-Jura bernois et aux Conseillers aux Etats bernois.

7.9.3. Autres affaires traitées par la section TTE

Prise de position sur la Stratégie cantonale de l'eau ; mise au point d'une procédure avec le secrétariat général TTE permettant de systématiser l'inclusion du CJB dans les procédures de corapport pour les affaires qui concernent spécifiquement le Jura bernois ; discussions avec l'office des ponts et chaussées relatives au tronçon de l'A16 entre Péry et Biemme, en lien avec les projets d'assainissement et de séparation du trafic lent qui sont désormais de la responsabilité de la Confédération ; prise de position sur un crédit concernant des travaux sur la route Tavannes-Le Fuet ; prise de position sur un crédit concernant des transformations à la prison régionale de Moutier ; prise de position sur un crédit concernant des transformations au bâtiment administratif de la Rue des Fossés, à la Neuveville ; lettre à la TTE concernant le futur centre d'entretien pour les routes cantonales et point d'appui pour les routes nationales de Loveresse ; prise de position sur un crédit pour l'aménagement de bandes cyclables entre Cortébert et Sonceboz ; prise de position sur un crédit pour le réaménagement d'un ruisseau à Reconvilier.

8. Collaboration avec le CAF

Plusieurs dossiers cités au chapitre précédant ont fait l'objet d'un traitement en commun ou d'un échange d'information avec le CAF. La liste ci-dessous n'est donc pas exhaustive et sert à donner un aperçu de la collaboration entre les deux conseils.

8.1 Séances communes

Le CJB et le CAF tiennent leur séance commune annuelle le 1^{er} septembre à La Neuveville. L'ordre du jour prévoit des échanges sur le concordat romand pour l'exécution de la détention pénale des personnes mineures, l'adoption d'un programme de législature commun pour les affaires de formation, la prolongation des objectifs communs de soutien aux sites bernois de la HE-Arc et de la HEP-BEJUNE, une information sur les avis des conseils concernant le rapport sur les écoles moyennes, des échanges sur le projet de révision de la loi sur l'encouragement des activités culturelles, une information sur l'état des réflexions de chaque conseil au sujet de l'avenir institutionnel du Jura bernois et une discussion générale sur la collaboration entre les conseils. Suite à la publication de la décision du Conseil-exécutif relative au projet CREA, les conseils adoptent une prise de position commune, qui est publiée le lendemain. Une conférence de presse commune est également organisée suite à cette séance.

8.2 Relations entre les sections

Les sections INS et DECCO se réunissent en séances communes une fois par trimestre. Un programme de législature commun permettra d'intensifier la collaboration dans le domaine.

8.3 Relations entre les Bureaux et les secrétariats généraux

Les secrétaires généraux se retrouvent une fois par mois avec le président de la COFRA, afin de faire le point sur les dossiers concernant la formation et la culture. Ils se coordonnent régulièrement lors de la préparation de prises de position sur l'ensemble des domaines d'intervention de l'Etat. Les présidents se retrouvent en tout début de législature et les Bureaux se réunissent le 30 novembre.

8.4 Autres dossiers

Le CJB associe le CAF aux discussions sur le soutien au projet d'aide au développement par l'intermédiaire de la Fédération interjurassienne de coopération et de développement, ce qui permet d'appliquer aux associations de la région biennoise l'accord signé par le CJB. Divers

échanges écrits ont lieu, notamment concernant l'accord-cadre sur les institutions communes et le soutien du CJB au développement des spectacles français à Bienne.

9. Partenariat direct et contacts avec les voisins

9.1 Partenariat direct (LStP. 28)

Le partenariat direct avec le RCJU s'exerce en 2010 sur plusieurs dossiers cités au chapitre 7. Outre la poursuite des relations dans le domaine de la jeunesse (déléguée interjurassienne) et de la culture, de nombreuses collaborations sont mises en places ou renforcées dans le domaine du sport.

Exemples : le CJB est invité à prendre position sur la révision de la loi jurassienne sur le sport, les procédures pour le soutien aux journées interjurassiennes sont simplifiées, un soutien croisé est mis en place pour l'achat de dameuses pour le ski de fond dans la région de l'Erguël et des Franches-Montagnes, un soutien commun est décidé pour un projet du Club alpin suisse – section prévôtoise, et le projet jurassien « ça me dit sport » devient interjurassien

Le CJB approuve la modification de l'accord-cadre sur les institutions communes et expérimente le nouveau système en participant à un groupe de travail chargé de mettre en oeuvre la décision des deux gouvernements sur la résolution AIJ « Ecole de musique interjurassienne » (3 séances).

Après 18 mois sans se rencontrer, le Bureau du CJB et le Gouvernement jurassien conviennent, sur demande du CJB, de se retrouver pour une séance début 2011.

Le CJB met également en place un accord de collaboration avec la Fédération interjurassienne de coopération et de développement (FICD), ce qui revient à en faire une institution commune *de facto* (c'est-à-dire sans qu'il y ait nécessité d'un accord intercantonal).

Le CJB et le Service jurassien de l'information et de la communication organisent trois conférences de presse communes en 2010, sur des thèmes en lien avec la déléguée à la jeunesse.

Dans le domaine culturel, l'année est marquée en août par le refus du Conseil-exécutif de financer le projet CREA. Par ailleurs, une collaboration transfrontalière associant le Jura bernois, le Jura et la France voisine est initiée avec la décision de soutenir une demande de l'Association interjurassienne des centres culturels (AICC). Un projet Interreg est lancé qui permet d'assurer la pérennité du festival Evidanse, de développer dans le Jura bernois les activités de Fest'hiver (spectacles à destination du jeune public) et d'ouvrir un site internet qui vient combler une ancienne demande de l'AIJ en vue de la création d'un agenda culturel interjurassien.

9.2 Relations avec les voisins (LStP. 27)

Encore peu développées durant les premières années d'existence du CJB (uniquement dans le cadre du groupe politique de soutien au contournement sud-est de la Chaux-de-Fonds), les contacts avec Neuchâtel, voire d'autres voisins, sont intensifiés durant l'année 2010. On peut citer : travaux de rédaction d'une convention Berne-Neuchâtel réglant la coopération

entre communes dans le cadre de la future conférence régionale, rencontre avec le comité de l'association Réseau urbain neuchâtelois, participation au projet de Région capitale suisse (cantons et villes de BE, NE, SO, FR et VS) et à la coordination de Suisse romande et du Tessin pour la politique du sport.

A noter que le CJB fixe dans ses objectifs de législature l'extension du partenariat direct, dont il bénéficie avec le Jura, en direction du canton de Neuchâtel.

Le président du CJB est reçu par la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale le 3 décembre.

10. Communication

Le CJB organise en général une conférence de presse mensuelle pour informer des résultats de ses délibérations. Selon les besoins, certains dossiers peuvent faire l'objet d'une conférence de presse spécifique. Des conférences de presse sont également organisées avec des partenaires.

Date	Thèmes
27 janv.	Événement médiatique à l'issue de la séance plénière qui se tient à Courtelary en présence du préfet, à l'occasion de la création de la Région administrative du Jura bernois
29 janv.	Signature du contrat de prestations AEMO avec la SAP et l'association des oeuvres d'utilité publique du district de Courtelary AOUP (conférence de presse organisée en partenariat avec Communication du canton de Berne)
25 fév.	Rapport complémentaire sur le CREA, loi sur l'aide sociale, harmonisation des vacances scolaires
2 mars	Collaboration avec la Fédération interjurassienne de coopération et de développement
1 ^{er} avril	Bilan 2009 des subventions accordées par le CJB, modification de l'accord-cadre sur les institutions communes
29 avril	Lancement d'une campagne d'information à destination des jeunes du Jura bernois et du Jura (conférence de presse organisée en partenariat avec le Service jurassien de l'information et de la communication)
10 mai	Bilan de législature, rapport d'activités 2009, bilan des objectifs 2009-2010
31 mai	Résultat de l'analyse du statut particulier du Jura bernois
30 juin	CASU 144, lois sur l'intégration et sur les églises
30 août	Collaboration interjurassienne autour du projet « ça me dit sport » (conférence de presse organisée en partenariat avec le Service jurassien de l'information et de la communication)
7 sept.	Programme de législature CJB-CAF en matière de formation (conférence de presse organisée en partenariat avec le CAF)
30 sept.	Fusions de communes, loi sur les loteries, création d'un Prix du CJB,
25 oct.	Stratégie interjurassienne de communication en direction de la jeunesse (conférence de presse organisée en partenariat avec le Service jurassien de l'information et de la communication)
11 nov.	Inauguration de l'AEMO Jura bernois (conférence de presse organisée en partenariat avec l'AEMO)
25 nov.	Conférence régionale, CRTU, plan directeur, délégué à l'agriculture
15 déc.	Objectifs de législature
Total	16 conférences de presse

Par ailleurs, le CJB publie, en 2010, 13 communiqués de presse consacrés à des objets spécifiques, 11 communiqués réunissant des informations brèves sur ses activités et 11 communiqués sur l'octroi de subventions, soit un total de 35 communiqués.

11. Conclusion

L'année 2010 est une première pour le CJB, qui a eu l'occasion de vivre un passage d'une législature à une autre. Par rapport à 2009, les tâches se sont accrues. Que ce soit le nombre des séances plénières, de séances de sections, de groupes de travail ou d'activités de communication, on dénote une hausse par rapport aux années précédentes. Tout ceci alors que les travaux sur les suites à donner à l'étude institutionnelle de l'AIJ, ainsi que la définition d'objectifs de législature, mobilisent un temps important des débats des sections et du plénum.

CHAPITRE 3 - STRUCTURES

Le CJB gère avec succès la transition entre la 1^{ère} et la 2^e législature de son existence, avec le soutien de la Chancellerie d'Etat.

CHAPITRE 4 - SÉANCES

En comparaison avec 2009, le nombre de séances plénières est en hausse. Pour les séances des sections, un rythme de croisière a été trouvé. Par contre, les membres et l'administration du CJB sont de plus en plus impliqués dans des activités où ils sont appelés à représenter le conseil, ce qui montre l'importance qu'il a prise. La charge de travail qui pèse sur le secrétariat général et les efforts qui sont demandés aux élu-e-s s'en ressentent.

CHAPITRE 5 - SUBVENTIONS

Les recettes des trois fonds alimenté par les bénéficiaires de la loterie intercantonale Swisslos sont stables. Le budget des projets alimenté par les moyens ordinaires subit une coupe linéaire de 10% (moins 25'000 francs à 225'000 francs), en guise de contribution aux mesures d'économie. Le budget culturel est toutefois augmenté de 200'000 francs hors planification en fin d'année, afin de financer l'installation de Mémoires d'ici dans ses nouveaux locaux.

Après une année 2009 où les dépenses des Fonds de loterie et du sport ont explosé, l'année 2010 est celle de l'équilibre entre les recettes et les promesses de subventions. Pour le Fonds de loterie, l'excédent à disposition est confortable, mais pourrait rapidement fondre si les demandes se maintiennent au niveau actuel et que les recettes diminuent en raison de la hausse possible des moyens qui seront alloués au Fonds du sport.

L'année 2010 est marquée par une modification de l'ordonnance et des directives sur le Fonds du sport, en vue d'un assainissement par la réduction du taux de subventionnement des constructions. Les mesures d'assainissement, effectives depuis le mois d'août seulement, n'ont toutefois qu'un effet restreint sur la baisse des subventions par rapport à 2009, qui découle principalement d'un recul du nombre de projets. Les effets concrets des mesures d'assainissement devraient être perceptibles à partir de 2011, ce qui est souhaitable étant donné que quelques projets d'envergure sont en préparation dans les communes et pourraient nécessiter de faire appel à la réserve non utilisée.

Au total, le CJB a accordé des subventions pour environ 4.6 millions de francs en 2010 (2009 : 5.8 millions). L'année 2010 a donc été normale, alors que 2009 était un millésime exceptionnel en raison d'un projet qui avait pesé à lui seul 750'000 francs.

CHAPITRE 6 - NOMINATIONS

L'activité de nomination en tant que compétence de décision (LStP, art. 26) ou participation (LStP, art. 31) n'appelle pas de remarques particulières, si ce n'est qu'il s'agit d'une compétence qui est désormais bien connue et respectée de la part des Directions cantonales.

CHAPITRE 7 - AUTRES ACTIVITES

Sans revenir sur les activités du CJB qui sont décrites dans manière étendue dans le chapitre 7, il convient de relever certains dossiers importants où le CJB a donné une impulsion décisive ou joué un rôle important. La section INST a fourni un gros travail dans le cadre des débats sur la suite à donner au rapport de l'AIJ sur l'avenir institutionnel de la région. Les sections ECO et TTE ont connu un changement de présidence avec la nouvelle législature, sans que cela perturbe leur bon fonctionnement. La section SAP a traité un dossier délicat avec le CASU 144. La section JCE a mené des travaux importants en lien avec le projet de conférence régionale et la jeunesse. La section INS a renforcé son implication dans les dossiers cantonaux et intercantonaux. La section POMFIN a posé des bases solides en vue d'un accroissement de la marge de manoeuvre du CJB dans les affaires de subventions. La section Culture a traité de dossiers cruciaux pour l'avenir du statut particulier, que ce soit le CREA ou la loi sur l'encouragement des activités culturelles. De manière générale, le partenariat avec l'administration cantonale sort renforcé de l'année écoulée.

CHAPITRE 8 - COLLABORATION AVEC LE CAF

La collaboration avec le CAF est habituelle à tous les niveaux, ainsi que le prévoit le règlement commun. Les séances et dossiers communs ont connu une intensification avec la nouvelle législature. La collaboration va nettement au-delà du minimum prévu par le règlement commun.

CHAPITRE 9 - PARTENARIAT DIRECT ET RELATIONS AVEC LES VOISINS

Outre les contacts réguliers imputables aux collaborations désormais bien établies (Fonds du sport, déléguée à la jeunesse, Fondation interjurassienne pour la statistique), le CJB et le canton du Jura intensifient leurs liens dans le soutien au sport et dans l'organisation de conférences de presse communes. Toutefois, si les liens au niveau administratif sont étroits et se développent, les liens au niveau politique sont peu prononcés. En 2010, le CJB développe des liens avec les autres de ses voisins, en particulier Neuchâtel.

CHAPITRE 10 - COMMUNICATION

La communication des activités du Conseil du Jura bernois est en général dictée par le rythme – mensuel – de ses séances, qui donnent lieu, dans les jours qui suivent, à :

- a. une conférence de presse où les principales décisions sont présentées ;
- b. un communiqué avec quelques informations brèves ;
- c. un communiqué consacré aux subventions.

La communication tend à prendre une importance grandissante qui se heurte au manque de ressource « temps » pour la gérer efficacement. Le CJB a renoncé, pour des raisons de surcharge de travail, à l'une ou l'autre conférence de presse qui aurait permis de présenter en détails les enjeux d'un dossier, préférant publier un communiqué ou une brève. Il s'agit d'une tendance qu'il faudrait si possible corriger, de manière à garantir la transparence sur

les activités du CJB, qui se déroulent à huis-clos, dans le respect des dispositions légales sur l'information du public.

12. Abréviations

AAEB	Archives de l'Ancien Evêché de Bâle
AHPDN	Alliance hors partis du district de la Neuveville
AIJ	Assemblée interjurassienne
AJU	Alliance jurassienne
ARJB	Association régionale Jura-Bienne
beco	Service cantonal de l'économie
BEJUNE	Berne-Jura-Neuchâtel
BUR	Bureau du CJB
CAF	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne
ceff	Centre de formation professionnelle Berne francophone
CEP	Chambre d'économie publique du Jura bernois
CGSO	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CIP	Centre interrégional de perfectionnement
CJB	Conseil du Jura bernois
CMJB	Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne
COFRA	Conférence de coordination francophone de la Direction de l'instruction publique
CSG	Conférence des secrétaires généraux de l'instruction publique de la Suisse romande
CTJ	Conférence Transjurassienne
CULTURE	Section Culture
DAJ	Délégation du Conseil-exécutif aux affaires jurassiennes
DECOO	Délégation du CAF à la coordination scolaire romande et interjurassienne
ECO	Direction de l'économie publique / Section Economie publique
FIN	Direction des finances
FISTAT	Fondation interjurassienne pour la statistique
FRI	Fondation rurale interjurassienne
HE-Arc	Haute école Arc
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
INS	Direction de l'instruction publique / Section Instruction publique

INST	Section Institutions
JCE	Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques / Section Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques
LEAC	Loi sur l'encouragement des activités culturelles
LStP	Loi sur le statut particulier du Jura bernois
ORP	Office régional de placement
OSTP	Ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois
PBD	Parti bourgeois-démocratique
PDC-PLJ	Entente parti démocrate chrétien – parti libéral jurassien
PER	Plan d'études romand
PEv	Parti évangélique
PLR	Parti libéral-radical
POM	Direction de la police et des affaires militaires
POMFIN	Section Police, affaires militaires et finances
PS	Parti socialiste
PSA	Parti socialiste autonome
RC-CH	Association Région capitale suisse
SAP	Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale / Section Santé publique et prévoyance sociale
TTE	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie / Section Travaux publics, transports et énergie
UDC	Union démocratique du centre

13. Annexes

Annexe 1	Liste des membres du CJB
Annexe 2	Composition des sections
Annexe 3	Liste des séances plénières
Annexe 4	Statistiques sur la participation aux séances